

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2024

N° 6

Date de convocation : 31.10.2024

Date d'affichage : 02.12.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Aline GRILLE, Christophe VERNON, Jean-Marie BOIDIN, Nelly DELAHAYE, Chantal RENOUF, Annick BREITENBACH, Monique MERCIER, Sébastien PUBLIER

Absents excusés : Mrs Guillaume HOOGERP, Steeve VANHEULE et Mmes Nadège CAREME, Claire-Sophie ROSSIGNOL, Sarah BREITENBACH.

Pouvoir : Mme Sarah BREITENBACH a donné pouvoir à Mme Annick BREITENBACH.

Secrétaire de séance : Mme Aline GRILLE

Ordre du Jour :

- Ouverture dominicale 2025 des magasins DISTRI CENTER et FORUM +.
- Commission développement économique : compte-rendu de réunion.
- Projet salle des associations : suivi du dossier.
- Projet de cheminement doux. Dossier en corrélation avec Le Neubourg.
- Travaux SIEGE 2^{ème} tranche, rue des Templiers. Délibération.
- Point sur le SERPN avec son Assemblée Générale.
- Organisation de la cérémonie du 11 novembre 2024.

Questions diverses.

1) Ouverture dominicale 2025 – Magasin DISTRI CENTER.

Monsieur le Maire informe le conseil que le magasin DISTRI CENTER, basé sur la zone artisanale rue Jean Petit, demande l'autorisation d'ouvrir le magasin au public 5 dimanches en 2025, ceci avec l'accord des salariés et la validation par les membres du CSE en date du 19.09.2024

Les dates proposées sont les suivantes :

- **Pour les soldes : 12 janvier 2025, 29 juin 2025.**
- **Pour la rentrée : 31 Août 2025.**
- **Pour les fêtes : 14 décembre 2025, 21 décembre 2025.**

Après délibération et vote à main levée, il en résulte :

- POUR : 9 voix dont 1 pouvoir
- CONTRE : 1 voix

A la majorité, le conseil municipal autorise l'ouverture du magasin aux dates précitées.

- **Magasin FORUM + : demande d'ouverture dominicale fin d'année 2025.**

M. Le Maire informe le conseil que le magasin FORUM +, basé sur la zone artisanale, demande l'autorisation d'ouvrir le magasin au public aux dates suivantes :

- **les dimanches 30 novembre, 7 – 14 – 21 décembre 2025.**

Le personnel concerné est volontaire. Les heures effectuées ces dimanches seront payées au taux conventionnel et légal, soit 225% et engendreront également un temps de repos compensateur équivalent au nombre d'heures effectuées par chaque salarié concerné.

Après délibération et vote à main levée, il en résulte :

- 9 voix POUR (dont 1 pouvoir)

- 1 voix CONTRE.

A la majorité, l'ouverture du magasin est autorisée aux dates précitées.

2) Commission développement économique CCPN

M. Jean-Marie BOIDIN, reprend la présentation complète d'un programme de développement et de réflexion pour soutenir le maintien à l'emploi par secteur :

- projets d'implantation sur les zones de Vitot et Marbeuf par 2 prospects : dossiers à l'étude ;

- développement du commerce et poursuite du dispositif Proximity : avis défavorable de la CCPN ;

- Aide à l'emploi avec soutien de la CCPN pour création de postes (Aptar et filière Lin) et retour à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA.

- Programme d'action à l'étude pour l'accompagnement et aides au développement des industries.

3) Projet salle des associations :

Une révision de l'enveloppe financière a été réalisée. Le plan de financement est revu à la baisse pour un coût HT de 1 543 800 €.

Une nouvelle demande de subvention sera adressée aux principaux financeurs avec le dossier réactualisé : Conseil départemental, et Préfecture au titre de la DETR/DSIL.

4) Projet de cheminement doux :

Le projet de cheminement doux est à nouveau évoqué avec la collaboration de la ville du Neubourg pour l'accès aux piétons en toute sécurité vers le « rond-point Leclerc » et la continuité du trottoir de la ville du Neubourg, route de Pont de l'Arche jusqu'à la rue Jean Petit, afin de faciliter l'accès à la zone artisanale. Une esquisse du projet est présentée. Une convention sera certainement nécessaire entre Le Neubourg et Crosville afin de finaliser ce projet.

5) Travaux SIEGE 2^{ème} tranche rue des Templiers :

Une estimation des travaux est présentée au Conseil, qui décide d'inscrire ce projet au tableau de la programmation des travaux 2025 soumis au SIEGE 27. Pour information :

- Coût Distribution et Eclairage Public : 41 000 € en dépense d'investissement
- Coût France Télécom : 16 250 € en dépense de fonctionnement.

Si le dossier est retenu par le SIEGE, une convention de participation sera adressée à la commune pour signature et les dépenses seront inscrites au budget primitif 2025. A suivre.

6) Point SERPN avant son Assemblée Générale du 14.11.2024.

Pour rappel, le prix de l'eau potable se décompose ainsi :

- Abonnement annuel selon le diamètre du compteur,
- La consommation par m3. Le prix est indiqué par tranche de consommation au m3.

Voici ci-après l'évolution des tarifs de l'eau potable SERPN entre 2023, 2024 et proposition 2025 :

Evolution des tarifs Eau potable SERPN

Abonnement

Diamètre	01/04/23 HT	01/04/23 TTC	01/07/24 HT	01/07/24 TTC	01/01/25 HT	01/01/25 TTC
15-20	45,00	47,48	60,00	63,30	61,20	64,57
25-40	100,00	105,50	133,00	140,32	135,66	143,12
50-60	400,00	422,00	533,00	562,32	543,66	573,56
80	800,00	844,00	1067,00	1125,69	1088,66	1148,54
> 100	1 000,00	1 055,00	1333,00	1406,32	1359,66	1434,44

Prix au M3

Nbre M3	01/04/23 HT	01/04/23 TTC	01/07/24 HT	01/07/24 TTC	01/01/25 HT	01/01/25 TTC
0 à 30	1,70	1,79	1,90	2,00	2,00	2,11
31 à 80	1,70	1,79	1,90	2,00	2,20	2,32
81 à 120	1,70	1,79	1,90	2,00	2,30	2,43
121 à 200	1,70	1,79	1,90	2,00	2,40	2,53
> 200	1,70	1,79	1,90	2,00	2,50	2,64

7) Organisation de la cérémonie du 11 novembre 2024.

Cette année, M. le Maire étant exceptionnellement absent ce jour-là, charge les adjoints de l'organisation et du bon déroulement de cette cérémonie. Les dispositions sont prises.

Questions diverses :

- Illuminations de Noël : 3 décors festifs supplémentaires seront achetés cette année : 1 485 € HT.
- Achat d'une caméra et micro à poser sur l'écran de la salle du conseil. Les réunions en visio-conférence étant de plus en plus fréquentes.
- Eclairage public : M. le Maire propose de retarder l'extinction de l'éclairage public d'une demi-heure le soir.
- Une barrière protégeant l'accès au cimetière sera installée en décembre.
- Dératisation d'une maison en désuétude rue du Bout Cardais, est prévue le 18/11/2024 sur la demande des voisins gênés par la prolifération des rats. La commune prend en charge cette dépense.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.